

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Lucile MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Délibération n°20231212DEL13

FINANCES

Investissement - autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc d'usage d'ouvrir des crédits temporaires afin de permettre de réaliser les investissements qui seraient nécessaires dans l'attente du vote du budget prévu en février prochain.

CHAPITRES	BUDGET 2023	OUVERTURE MAXIMALE DES CRÉDITS (25 %)	PROPOSITION
20 - immobilisations incorporelles (hors 204 - subventions d'investissement)	1 332 232,81 €	333 058,20 €	250 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	9 261 763,22 €	2 402 940,81 €	1 000 000,00 €

Il n'est pas proposé d'ouvrir des crédits au chapitre 204 (subventions d'équipement versées). En effet, seul le Conseil Municipal pouvant attribuer des subventions, l'ouverture provisoire de crédits ne présente pas d'intérêt. De même, il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits provisoires sur les autorisations de programme, ceux-ci étant automatiquement ouverts.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- **AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRES	MONTANT
20 - immobilisations incorporelles (hors 204 - subventions d'investissement)	250 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 000 000,00 €

- **PRÉVOIR** que ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD